

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION  
LORS DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE POTEAU TELECOM, 42 ROUTE  
DU BIOLAY**

**Le Maire de Chênex,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8<sup>e</sup> partie - signalisation temporaire ;

**Vu** la demande de l'entreprise INFORMATIKA NETWORK, en date du 30.09.2025, afin de réaliser des travaux de remplacement d'un poteau télécom qui risque de céder.

**Considérant** qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération, effectués par l'entreprise SBTP, il est nécessaire de réglementer la circulation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Du 07.10.2025 au 16.10.2025 inclus**, la circulation est réglementée en agglomération sur la Route du Biolay pour permettre la réalisation des travaux de remplacement d'un poteau télécom.

**ARTICLE 2 :** Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- **Empiètement sur la chaussée avec une largeur de 01 mètre maintenue**
- **Interdiction de circuler pour les poids lourds**
- **Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et poids lourds**
- **Vitesse limitée à 30km/h**

**ARTICLE 3 :** La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise INFORMATIKA NETWORK,

**ARTICLE 4 :** Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise INFORMATIKA NETWORK

Fait à Chênex, 02.10.2025

P/O Le Maire  
Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Léon DUVAL



## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : MARAOUI Prénom : AHMED  
Dénomination : INFORMATIKA NETWORK Représenté par : SAHRAOUI HELMI  
Adresse Numéro : 18 Extension : ..... Nom de la voie : RUE MARIA CALLAS  
Code postal 9 3 0 0 0 Localité : BOBIGNY Pays : FRANCE  
Téléphone 0 7 6 6 4 4 3 8 0 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : 0 3 3  
Courriel : SUPPORT@INFORMATIKANETWORK.FR

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Orange Prénom : UI AURA  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : titre-A41.osabu01@orange.com

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : 42 Extension : ..... Nom de la voie : Route du Biollay  
Code postal 7 4 5 2 0 Localité : Chenex

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : besoin d'un arrêté de circulation pour , remplacer un poteau télécom qui risque de céder  
Date prévue de début des travaux : 0 7 1 0 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 0 5

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 1 0 Date de début de réglementation 0 7 1 0 2 0 2 5  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue 0 1  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : MARAOUI Prénom : AHMED  
Dénomination : INFORMATIKA NETWORK Représenté par : SAHRAOUI HELMI  
Adresse Numéro : 18 Extension : Nom de la voie : RUE MARIA CALLAS  
Code postal 93000 Localité : BOBIGNY Pays : FRANCE  
Téléphone 0766443803 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : 033  
Courriel : SUPPORT@INFORMATIKANETWORK.FR

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 30 09 2025

Nom : MARAOUI Prénom : AHMED Qualité : DIRECTEUR TECHNIQUE



## Détail de l'appui n° 0000763

### 📄 Général

ID appui : A103632933	N° appui : 0000763	UI : H5 - Alpes
Code INSEE / Commune : 74069 - CHENEX	Centre : VAL - centre VAL	Propriétaire : ORANGE
Code Rivoli / Voie : B006 - LA BOUTIQUE	Zone : CHE	Gestionnaire : ORANGE
N° dans la voie :	Etat de l'appui : 06 - Garantie 6 ans	
Long. : 05°59'24.9140"E	Lat. : 46°06'43.2295"N	

### 📄 Observations

T1A2P1-3

### 📄 Caractérisations

Support PC : PCG - PC Grande Hauteur  
A recalcr : Oui  
Autre :  
TRN - Traversée de route néoprène

### 📄 Environnements

Présence ligne électrique : BNP - Basse tension fils Nus Parallèles  
Autre :  
TER - Terre

### 📄 Appui (s)

Type d'appui : BS8 - BOIS SIMPLE HAUTEUR 8 M

Stratégique : Oui

1 : BS - Bois simple

Fabriqué en : 1996

Fin de garantie : 2030

Fournisseur :

Etat : 06 - Garantie 6 ans

Déclassement : -

N° de traçabilité :

Essence : A - Sapin

Traitement : -



September 9, 25

